

Hors-série spécial 50 ans du BETA



DOCUMENTS DE TRAVAIL

«Franges de la pauvreté, franges du RMI»

Auteurs

Jean-Claude Ray, Bruno Jeandidier

Document de Travail – Hors-série n°2022-02

Janvier 2022

Notice introductive : **Bruno Jeandidier**

BETA
Bureau d'économie
théorique et appliquée

Site : <https://beta-economics.fr>

 [@beta_economics](https://twitter.com/beta_economics)

Contact :
jaoulgrammare@beta-cnrs.unistra.fr



Franges de la pauvreté, franges du RMI

Jean-Claude Ray, Bruno Jeandidier

Université Nancy II et CNRS (ADEPS, URA 1167)

Article publié initialement dans la *Revue Française des Affaires Sociales*, 46 (2), 1992, pp. 19-32.

NOTICE INTRODUCTIVE

En 1984, le Bureau d'Economie Théorique et Appliquée à Strasbourg concluait un partenariat d'association avec le CNRS. Juste à la même époque, à Nancy, l'un des laboratoires d'économie s'associait également au CNRS. C'est l'une des deux équipes de ce laboratoire nancéien qui, vingt ans plus tard en 2005 et avec d'autres économistes de Lorraine, rejoindront le BETA. Cette équipe était spécialisée en analyse dynamique des effets des politiques sociales. L'article sélectionné que nous rééditons illustre cette racine nancéienne du BETA au début des années quatre-vingt-dix. Il a été sélectionné pour mettre en avant deux spécificités scientifiques du laboratoire à l'époque : l'analyse économique de la pauvreté et la mobilisation de données microéconomiques longitudinales.

On doit à Jean-Claude Ray la notoriété de Nancy pour l'analyse économique de la pauvreté à cette époque-là. Outre qu'il avait réalisé sa thèse sur le sujet puis avait participé à différents groupes de travail à l'INSEE et au Commissariat Général au Plan sur la question de la pauvreté, il a surtout initié toute une dynamique de laboratoire autour de cette thématique. De nombreux travaux contractuels et des thèses ont été menés à Nancy en particulier sur l'analyse économique des effets des politiques sociales sur les comportements d'offre de travail, de fécondité et de nuptialité. Au cœur de ce triptyque comportemental se trouvait la question de la pauvreté des familles monoparentales, une réalité démo-économique encore très peu étudiée alors. Il n'est pas inintéressant de souligner que les travaux de recherche menés actuellement au BETA en économie du droit du divorce (notamment par des doctorant(e)s de Jean-Claude Ray, devenus chercheur(e)s), s'inscrivent dans une belle continuité thématique. Mais l'article réédité est plus axé sur l'analyse statistique et économique de la pauvreté en général, car au début des années quatre-vingt-dix l'actualité sociale qui fait le devant de la scène médiatique est l'évaluation du Revenu Minimum d'Insertion (la loi qui crée le RMI en 1988 prévoit explicitement que le dispositif devra être évalué, une procédure qui est assez novatrice à l'époque). C'est dans cette dynamique d'évaluation que les travaux que nous avons menés à l'époque, résumés dans l'article sélectionné, s'inscrivent.

L'article sélectionné mobilise des données du Panel des Ménages Lorrains. Cette enquête a également contribué à la notoriété des économistes de Nancy à la même époque. Abreuvé d'articles américains mobilisant les données du *Panel Survey of Income Dynamics (PSID, University of Michigan)*, Jean-Claude Ray défend, au début des années quatre-vingt, l'idée selon laquelle la recherche en politiques sociales ne pourra progresser que si la France se dote d'un outil similaire, à savoir une enquête longitudinale socio-économique de ménages, au sens d'une enquête répétée annuellement auprès des mêmes ménages pendant de nombreuses années. A force de persuasion pugnace, ce projet « un peu

fou » prend corps à titre expérimental à Nancy en 1985, en association avec la Direction Régionale de l'INSEE Lorraine et en coordination avec le lancement d'une enquête similaire au Grand-Duché de Luxembourg (mené par le laboratoire CEPS devenu depuis l'ISER) et dans d'autres laboratoires européens tout aussi pionniers sur ce type d'enquête¹. Il y a eu six vagues annuelles d'enquête (1985-90) menées auprès d'environ 7 000 individus vivant dans environ 2 000 ménages lorrains, c'était expérimental, parce que la Direction Générale de l'INSEE n'y croyait pas vraiment du point de vue de la faisabilité, et cela a préfiguré (et a été très utile pour) la suite au niveau national. En effet, progressivement les initiatives des universitaires pour créer des panels de ménages dans les différents pays européens ont convergé vers un projet communautaire soutenu par EuroStat qui obligea l'INSEE à étendre l'expérience lorraine à la France entière. Ce fut d'abord l'enquête *European Community Household Panel* (1994-2001), puis l'enquête *Survey on Income and Living Conditions* depuis 2003. L'intensité actuelle du recours à cette source européenne de données longitudinales montrent combien Jean-Claude Ray avait raison en 1985 et combien nous étions pionniers à Nancy.

L'article sélectionné rend compte partiellement d'un rapport de recherche contractuel effectué pour le compte de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)² dans le cadre de l'évaluation du RMI. Son propos repose sur l'hypothèse selon laquelle la pauvreté, et donc le bénéfice du RMI, peut difficilement être définie par le recours à un simple seuil de pauvreté ou d'éligibilité au RMI. Pour tester cette hypothèse, les auteurs recourent à différentes approches empiriques pour identifier les marges de la pauvreté, puis posent la question de savoir s'il s'agit de marges ou de franges. Pour expliciter cette notion de franges, les auteurs évoquent l'image suivante : « Chacun sait ce qu'est un tissu frangé : du fait des franges qui le bordent, il n'y a plus de solution de continuité évidente entre ce tissu et ce sur quoi il est posé. A la différence d'un tissu à bords francs, à trame compacte et homogène, un tissu frangé offre une frontière floue avec ce qui l'entoure, et c'est une impression d'interpénétration que l'on peut avoir lorsque l'on considère la zone frangée ». Ainsi, l'analyse ne porte pas principalement sur les ménages pauvres (comme la plupart des travaux d'évaluation du RMI l'ont fait à l'époque), mais sur les ménages à la marge de la pauvreté ou du RMI. La conclusion générale est que les ménages à la marge de la pauvreté ne se distinguent pas nettement statistiquement de ceux qui sont clairement identifiés comme étant pauvres, un résultat qui valide donc l'hypothèse des franges.

Méthodologiquement, l'identification des ménages à la marge (de la pauvreté ou du RMI) est effectuée selon différentes approches, l'idée générale étant que l'appartenance à la marge tient au fait qu'il n'y a pas consensus sur la qualification du ménage, il est considéré pauvre par certaines approches mais pas selon d'autres. Pour mesurer ce degré de consensus, les auteurs ont donc, d'une part, appliqué une douzaine de méthodes relatives à la mesure de la pauvreté monétaire (variation du seuil, changement de l'échelle d'équivalence, etc.) et, dans le cas de la marge du RMI, différentes versions possibles du barème, d'autre part, croisé les diagnostics issus des méthodes monétaires à ceux produits par les approches de pauvreté en conditions d'existence et ceux relatifs à la pauvreté subjective et, enfin, mesuré la pauvreté et le bénéfice du RMI selon des approches longitudinales (permanence *versus* intermittence, selon différentes approches temporelles : annuelle, moyennes

¹ Pour illustrer cette dynamique européenne, on peut par exemple citer l'article que nous avons publié avec nos partenaires européens : van den BOSCH K., JEANDIDIER B. *et alii.* (1993), "A Comparison of Poverty in Seven European Countries and Regions, Using Subjective and Relative Measures", *Journal of Population Economics*, 6(3), pp. 235-259.

² RAY J.-C., DELL'ERA D., DICKES P., JANKELIOWITCH E., JEANDIDIER B. (1991), « Aux franges du R.M.I. ». *Rapport de recherche pour le compte de la Caisse Nationale des Allocations Familiales*, ADEPS-Université Nancy 2, novembre, 632 p.

trimestrielles mobiles, mensuelles) et, dans la cas des marges du RMI, considéré que les demandeurs de RMI qui se le sont vu refusé étaient à la marge du dispositif.

Replacé dans le contexte du début de la décennie 1990, premièrement, croiser les mesures de pauvreté monétaire et les mesures en condition d'existence ou les méthodes de pauvreté subjective constituait une originalité, l'idée ne sera reprise qu'en 1997 par l'INSEE à partir d'une source nationale³ et l'on retrouve désormais la même idée dans les statistiques européennes officielles⁴. Deuxièmement, recourir à des mesures de permanence/intermittence dans la pauvreté était novateur en France, et pour cause, en population générale seul le Panel de Ménages Lorrains était en mesure de produire ce type d'indicateurs ; ce n'est que plus tard au cours de cette décennie que plusieurs analyses de ce type furent menées en France notamment à partir de *European Community Household Panel*⁵. Les travaux pionniers produits par la racine nancéienne du BETA ont donc laissé des traces trente ans plus tard...

Bruno Jeandidier, Noël 2021

³ LOLLIVIER S., VERGER D. (1997), « Pauvreté d'existence, monétaire et subjective sont distinctes », *Economie et Statistiques*, 308-310, pp. 113-142.

⁴ EUROSTAT (2021), *Chiffres clés sur l'Europe. Edition 2021*, Publications Phare, page 24.

<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/13576300/KS-EI-21-001-FR-N.pdf/72039424-08d5-b165-6092-5bd54ec5382c?t=1634633888591>

⁵ Pour une synthèse des travaux menés, entre 1990 et 2002, sur le cas de la France et portant sur la pauvreté selon une analyse longitudinale voir RAY J.-C., JEANDIDIER B. (2003), « Depuis une décennie, que nous ont appris les données longitudinales à propos de la pauvreté en France ? Une première synthèse ». In DEGENNE A. *et alii* (Eds.) *Les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*, Ed. Céreq, Série Séminaires, 171, pp. 121-176.

Franges de la pauvreté, franges du RMI

Jean-Claude Ray, Bruno Jeandidier

Université Nancy II et CNRS (ADEPS, URA 1167)

Article publié initialement dans la *Revue Française des Affaires Sociales*, 46 (2), 1992, pp. 19-32.

L'essentiel des recherches lancées à l'occasion de l'évaluation du RMI concerne les publics bénéficiaires de ce dispositif. Quelques travaux, cependant, ont adopté une perspective plus large, afin d'essayer de fournir des éléments de réponse à la question concernant les populations qui, sans être bénéficiaires, auraient pu l'être, et cela soit dans le cadre du système existant, soit dans l'hypothèse où les règles d'ouverture du droit auraient été légèrement différentes.

C'est dans cette seconde catégorie de recherches que rentre le rapport que vient de remettre à la Caisse nationale des allocations familiales (appel d'offre « RMI et politique familiale ») un groupe de cinq chercheurs nancéiens⁶. Intitulé « Aux franges du RMI », ce rapport⁷ se propose précisément d'approcher de diverses manières ce que l'on peut entendre par « franges du RMI », et d'analyser les ressemblances et les différences existant entre la population bénéficiant du dispositif du RMI et les populations se trouvant à l'immédiate périphérie du RMI ou un peu plus loin, dans une sorte de halo autour du noyau dur constitué par les personnes bénéficiant durablement du RMI.

L'objet de la présentation ci-après est double : d'abord préciser ce qu'on peut entendre sous l'expression « franges » et en indiquer diverses traductions opérationnelles envisageables ; puis faire état des principaux résultats obtenus grâce à la mise en œuvre de diverses approches, statiques et dynamiques, de cette notion de franges⁸.

A l'heure où le RMI fait l'objet d'une évaluation détaillée, cet aperçu sur ce qui se passe au-delà de la barrière institutionnelle permet de compléter l'indispensable évaluation interne de ce dispositif par une évaluation externe, s'intéressant aux publics que l'on pourrait qualifier de « potentiels ».

⁶ D. R. INSEE de Lorraine et ADEPS, équipe pluridisciplinaire pour l'Analyse Dynamique des Effets des Politiques Sociales, Unité Associée au CNRS, N° 1167 « Emploi et Politiques Sociales ».

⁷ « Aux franges du RMI », J.-C. RAY, D. DELL'ERA, P. DICKES, E. JANKELIOWITCH, B. JEANDIDIER, 623 pages, novembre 1991.

⁸ Cet article ne constitue pas pour autant un résumé du rapport sur lequel il s'appuie ; il ne reprend en effet que certains éléments des parties II et III. Des articles à paraître rendront compte des parties I et IV.

Notions de franges et mode d'opérationnalisation

Après avoir indiqué dans quel esprit on peut s'intéresser aux franges, on explicitera cette notion et on en présentera, à l'aide de schémas, quelques modes de mise en œuvre.

Pourquoi s'intéresser aux franges ?

La réalité sociale étant très complexe, c'est en ayant conscience d'en donner une représentation très partielle, et donc partielle, que l'on a recours à des clivages du type pauvres/non-pauvres ou que l'on bâtit des typologies qui répartissent un public concerné en sous-catégories, dont on n'ignore pas pour autant l'hétérogénéité interne. Mais existe-t-il une alternative réelle à ce mode de représentation, que ce soit pour dresser un bilan rétrospectif ou pour effectuer des simulations préparatoires aux décisions futures ?

Du moins peut-on essayer de pallier le caractère réducteur des représentations en termes de typologies, et ceci en multipliant des variantes, afin notamment de cerner les conséquences, sur diverses grandeurs-objectifs (par exemple, le nombre de pauvres, le degré de gravité de la pauvreté, le coût pour la collectivité, etc.) de modifications que l'on fait subir aux paramètres au moyen desquels on a défini la population d'intérêt. Ainsi risque-t-on moins d'être enfermé dans le piège d'une représentation unique, qui se mue vite en norme.

Etudier les marges d'un phénomène, c'est très précisément agir dans cet esprit ; ainsi, en examinant de près les marges du RMI, on complète, par la combinaison de visions alternatives (aux yeux desquels il y a les ayants-droit et les autres) ; on peut alors jeter un peu de lumière au-delà des réalités sur lesquelles se concentrent actuellement les projecteurs, à savoir les bénéficiaires du RMI ; en explorant les franges d'ombre qui entourent la zone éclairée, on peut espérer repérer, si elles existent, à la fois les frontières qui semblent difficilement contournables et les limites qui paraissent plus arbitraires.

La notion de franges, située par rapport à la notion de marges

Chacun sait ce qu'est un tissu frangé : du fait des franges qui le bordent, il n'y a plus de solution de continuité entre ce tissu et ce sur quoi il est posé : à la différence d'un tissu à bords francs, à trame compacte et homogène, un tissu frangé offre une frontière floue avec ce qui l'entoure, et c'est une impression d'interpénétration que l'on peut avoir lorsque l'on considère la zone frangée. Si on applique cette image aux phénomènes de pauvreté, on peut précisément se demander si la réalité observable correspond plutôt à un schéma qui contrasterait fortement deux sous-populations homogènes (les pauvres, les non-pauvres) ou au schéma qu'illustre l'analogie avec des franges : dans ce second schéma, les populations assignées à tel ou tel poste d'une nomenclature, à tel groupe d'une typologie

ou à telle catégorie administrative n'entreprendrait pas, en fait, de liens claires, étroits et stables avec ces référentiels qu'on leur impose.

Ainsi vues, les franges de la pauvreté sont pour nous une hypothèse de travail, dont il s'agit donc d'apprécier la pertinence : par conséquent, on ne devrait, si on voulait être totalement rigoureux, s'autoriser à employer le terme de franges que si les marges de la pauvreté s'avèrent effectivement flottantes, floues, incertaines. C'est parce que les diverses approches mises en œuvre dans ce rapport aboutissent à valider plutôt cette hypothèse que l'hypothèse inverse (correspondant à des clivages en revanche assez nets entre pauvreté et non-pauvreté) que nous avons intitulé le rapport « Aux franges du RMI », transformant ainsi en conclusion affichée dès le titre du rapport ce qui n'était que l'hypothèse de base.

Nous avons commencé par délimiter des marges, et ceci de différentes manières ; puis, en contrastant ces populations limitrophes avec le noyau dur de la pauvreté, nous avons cherché à savoir si, entre pauvreté et ces marges, c'était plutôt les similitudes ou les différences qui l'emportaient.

Diverses modes de mesure des marges

Pour délimiter les marges de la pauvreté, nous les avons définies de façon générale, par une double exclusion : ce ne sont ni les populations que chacun s'accorderait à considérer comme pauvres, ni celles au sujet desquelles il ne viendrait à l'idée de personne de parler de pauvreté. Autrement dit, ce sont les populations dont le statut vis-à-vis de la pauvreté n'est pas évident.

Ces marges, nous les avons successivement étudiées en statique puis en dynamique.

En statique, conformément à la définition ci-dessus, nous avons considéré comme appartenant aux marges de la pauvreté les individus (ou ménages) que certaines définitions classent parmi les pauvres tandis que d'autres définitions les font estimer non-pauvres ; ces définitions ne se limitent pas à des seuils monétaires plus ou moins généreux (ex. : deux mille francs par mois pour une personne seule ou davantage, ou plus encore) : d'autres paramètres peuvent aussi varier, comme ce qu'on appelle l'échelle d'équivalence, qui définit la manière dont on multiplie l'allocation de base quand la taille du foyer augmente. Et nous avons également pris en compte des méthodes non monétaires de mesures de la pauvreté, à travers les conditions d'existence notamment. Ces diverses méthodes, à fondements objectifs et/ou subjectifs, conduisent à des résultats en partie différentes. Les marges, en statique, ce sont donc ces zones de différences, dues à la non-concordance des diagnostics issus des diverses méthodes. Cette définition englobe, on le voit, ceux qu'on désigne parfois par l'expression « quasi-

pauvres » : situés juste à la marge supérieure du seuil, ils ne sont pas loin de la pauvreté et sont peut-être, de ce fait, plus exposés au risque de devenir pauvres⁹.

En dynamique, les marges sont constituées par les populations qui, considérées à tel instant du temps, sont vues comme pauvres mais qui ne le sont plus par la suite ou ne l'ont pas toujours été dans le passé. On rejoint ici les analyses en termes de transitions (entrées en pauvreté / sorties de pauvreté).

A définir ainsi les marges de la pauvreté, on semble échapper au débat qui oppose les tenants de chacune des lignes de pauvreté, puisqu'ici on les prend toutes en compte. En fait, c'est des lignes extrêmes qu'on se rend dépendant, puisque, selon qu'on les inclut ou non dans la comparaison, on étend ou on restreint le champ des marges. Pour limiter cette dépendance, on peut considérer qu'il y a consensus entre les systèmes de seuils dès que la quasi-unanimité est recueillie.

Si on retient ces définitions des marges en ce qui concerne la pauvreté en général, la transposition est aisée pour définir les marges du RMI : il ne s'agit ni des bénéficiaires permanents ni des individus qui, presque quel que soit le système de revenu minimum, seraient considérés comme trop favorisés pour y avoir droit ; les marges du RMI, ce sont donc tant les ex-bénéficiaires du RMI que les ayants droit qui ne font pas valoir ce droit, que les personnes qui deviendraient bénéficiaires en cas de modification légère des barèmes et/ou des autres conditions d'attribution. Population certes hétérogène a priori, puisqu'elle rassemble notamment des individus sortant du système et des individus entrant dans ce même système ; mais que sait-on de la probabilité des premiers de rester désormais toujours à l'écart du système et que sait-on de la durée de séjour des seconds dans le système ? Si bien que l'hétérogénéité de ces marges ne doit pas être postulée mais plutôt posée comme objet de connaissance.

Les schémas ci-après illustrent ces diverses façons de délimiter les marges de la pauvreté en générale d'une part, du RMI en particulier d'autre part.

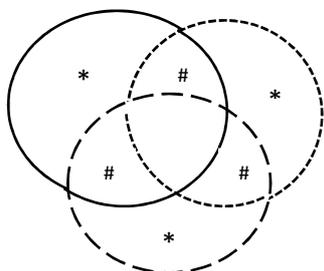
Intéressons-nous tour à tour aux franges de la pauvreté puis aux franges du RMI. C'est à dessein que nous substituons maintenant le terme de franges au terme de marges, puisque notre conclusion centrale est précisément que les marges, tant de la pauvreté que du RMI, sont en fait telles qu'elles peuvent être qualifiées de franges au sens où nous avons défini ce terme.

⁹ On rejoint ici la notion de pauvreté potentielle, entendue comme probabilité de pauvreté, pour une population présentement non-pauvre.

Schémas illustratifs des diverses mesures des marges

1. MARGES DE LA PAUVRETE

a) En statique, par la discordance des diagnostics



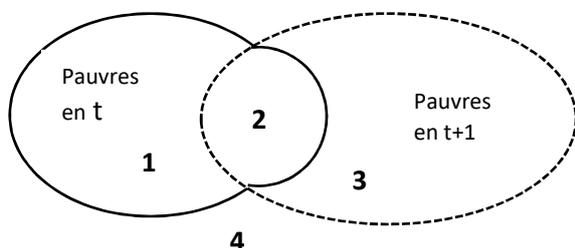
 = 3 définitions de la pauvreté

* : désignés pauvres par une méthode sur trois

: désignés pauvres par deux méthodes sur trois

MARGES = * + #

b) En dynamique, par les transitants



1 : sortants de pauvreté

2 : pauvres persistants

3 : entrants en pauvreté

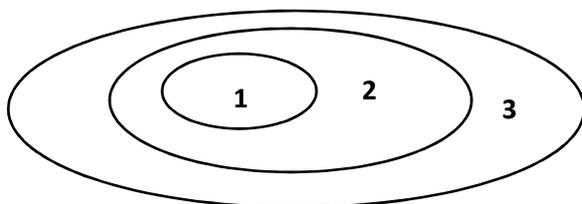
4 : non-pauvres

MARGES = zone 1 + zone 2

2. MARGES DU RMI

a) En statique

* En cas de relèvement du revenu garanti (« nouveau RMI »)



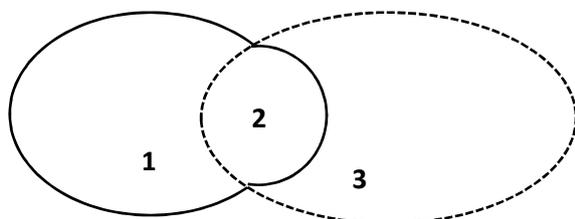
1 : bénéficiaires actuels

1 + 2 = bénéficiaires en cas de « nouveau RMI »

1 + 2 + 3 = idem en cas de relèvement plus prononcé

MARGES = zone 2 ou (zone 2 + zone 3)

* En cas de modification de l'échelle d'équivalence



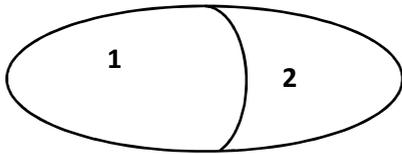
1 + 2 : bénéficiaires actuels

2 + 3 : bénéficiaires en cas de modification

MARGES = zone 1 + zone 3

b) En dynamique

* Sur la base des cas réellement observés de RMI



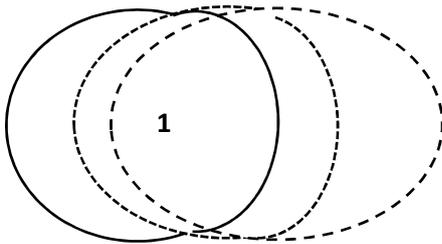
1 + 2 = demandes de RMI

1 : demandes acceptées

2 : demandes refusées

MARGES = zone 2

* Sur la base de simulations d'attribution du RMI



1 : bénéficiaires permanents du RMI au fil des trimestres

Autres zones : bénéficiaires pour un trimestre au moins, mais pas pour tous les trimestres

MARGES = zone autres que la zone 1

Les franges de la pauvreté

Passons successivement en revue les résultats des analyses statiques et dynamiques.

Les non-concordances de diagnostics entre seuils

Si on fait usage de douze systèmes de seuils monétaires différents¹⁰, et si l'on considère que le consensus est suffisant pour qualifier un individu (ou ménage) de pauvre dès lors que neuf des lignes le classent tel, et non-pauvre lorsqu'aucune ligne ne le classe pauvre, alors on aboutit aux résultats suivants :

Non pauvreté	67,6%
Marges ou franges	28,8%
Pauvreté	3,6%
Ensemble (N = 2092 ménages)	100,0%

Sources : ESELM, vague 1986.

Si on utilise le critère des différences significatives au seuil d'un pour mille, la spécificité du groupe des ménages de la marge par rapport aux ménages pauvres est assez limitée (10 modalités socio-démographiques sur les quarante qui ont été testées), alors qu'elle est beaucoup plus nette par rapport au groupe des ménages non-pauvres (vingt-cinq modalités significativement différentes) : en statique, la marge peut donc bien être dénommée frange. Comparativement au ménage pauvre, le

¹⁰ Quatre variantes du RMI, le seuil des cinquante-cinq francs par jour et par U. C., le seuil du SMIC net par ménage, le seuil des 50% du revenu médian par U. C., le premier décile de revenu par U. C., le premier quintile de revenu par U. C., la transposition de la ligne officielle de pauvreté américaine, le seuil des deux tiers du revenu disponible *per capita* (au sens de la comptabilité nationale) par U. C., le seuil de pauvreté subjective selon la méthode S. P. L. développée par les chercheurs de l'Université de Tilburg aux Pays-Bas.

ménage moyen de la frange est dirigé par une personne de référence qui est approximativement deux fois plus souvent au travail, quatre fois moins souvent au chômage, deux fois et demie moins souvent inactive, dix fois plus souvent ouvrier qualifié (lorsqu'elle travaille), de deux à trois fois moins souvent célibataire, deux fois plus souvent mariée, un peu moins souvent de nationalité française (86% contre 99%), deux à trois fois moins souvent le membre unique du ménage. Enfin, la taille du ménage, surtout du fait du nombre d'enfants, est significativement bien plus élevée chez les ménages de la marge.

Si on croise ces seuils (tous monétaires) avec les indicateurs non monétaires, à savoir un indicateur (échelle) de pauvreté subjective et un indicateur de pauvreté vue à travers les conditions d'existence¹¹, on obtient les résultats suivants :

		Mesures non monétaires de pauvreté				
		Non pauvreté	Pauvreté de conditions d'existence	Pauvreté subjective	Pauvreté d'existence + subjective	Ensemble
N = 2092						
Mesure monétaire	Non pauvreté	79%	11%	8%	2%	100%
	Marges ou franges	44%	29%	15%	12%	100%
	Pauvreté	12%	61%	8%	19%	100%

Sources : ESELM, vague 1986.

L'incertitude de diagnostic monétaire (qui est le critère de définition du groupe de la frange) est ici confirmée par le fait que les ménages classés par les mesures monétaires comme appartenant aux franges de la pauvreté ne sont guère plus souvent classés pauvres par les mesures non monétaires (l'un ou l'autre ou les deux : $29 + 15 + 12 = 56\%$) que classés non-pauvres (44%). Il n'en va pas du tout de même, par contraste, ni pour les ménages classés non-pauvres par les mesures monétaires (puisque les mesures non monétaires confirment ce diagnostic dans 79% des cas), ni pour les ménages classés pauvres par les mesures monétaires (car 88% des ménages en question sont jugés pauvres par au moins une méthode non monétaire). On notera cependant que, lorsqu'il y a concordance entre les différentes méthodes monétaires, il n'y a pas pour autant confirmation totale de ce consensus par les mesures non-monétaire puisque, d'une part, 12% des ménages pauvres du point de vue monétaire ne sont pas considérés comme tels ni par les échelles subjectives ni par les échelles de conditions d'existence et, d'autre part, 21% ($= 11 + 8 + 2$) des ménages non-pauvres au sens monétaire le sont selon l'une et/ou l'autre des deux approches non-monétaires.

¹¹ Ces échelles sont construites selon des méthodes qui relèvent de la psychométrie. La première repose sur les réponses apportées par les enquêtés à des questions concernant différentes difficultés éventuellement rencontrées dans la vie courante. La seconde repose sur des informations recueillies dans l'enquête sur la possession (ou non) de certains biens et la participation (ou non) à certaines activités sociales.

Les pauvres transitants (entrants et sortants) contrastés avec les pauvres persistants

Selon cette deuxième approche, la frange de la pauvreté est donc constituée des ménages classés pauvres une année donnée et non-pauvres lors d'une autre année. Pour réaliser cet indicateur, nous avons travaillé sur un échantillon « poolé » du panel de ménages lorrains constitué, d'une part, du fichier cylindré¹² 1985-86 (632 ménages) et, d'autre part, du fichier cylindré 1986-87 (1968 ménages), soit au total 2499 ménages-paires d'années.

Les ménages étant diagnostiqués pauvres à l'aide d'un système particulier de seuils monétaires, il était nécessaire de contrôler l'effet (ou le non-effet) du niveau de générosité du seuil utilisé. Trois systèmes de seuils de niveaux de générosité différents mais d'échelles d'équivalence identiques ont été testés. Le premier reprend le barème de l'allocation du RMI ; le deuxième seuil retient un montant de base correspondant à 50% du revenu médian par U. C. ; enfin, le troisième seuil est calé sur la valeur des 80% du SMIC net mensuel par U. C. Les résultats globaux sont les suivants :

N = 2499	Selon le système de seuils...		
	RMI	Revenu médian	SMIC
Pauvres persistants	1,4%	3,5%	7,6%
Franges ou marges	2,9%	4,8%	10,0%
Non-Pauvres persistants	95,7%	91,7%	82,4%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : ESELM, vagues 1985 – 1986 – 1987.

S'agissant des deux groupes Pauvres persistants d'une part, Marges d'autre part, leurs grandes structures démographiques (par sexe, par âge, etc.) se modifient lorsque l'on change de système de seuils, mais les différences entre les deux groupes restent dans la plupart des cas statistiquement non significatives quel que soit le système. Seule la taille du ménage est discriminante : selon les seuils RMI et Revenu médian, les ménages de la marge sont de taille plus élevée (il y a plus d'enfants) que les ménages qui persistent dans la pauvreté.

Les caractéristiques économiques, et plus particulièrement celles liées au travail, révèlent quelques traits significatifs de différences entre pauvres persistants et ménages de la marge : les chefs de ménage de la marge sont plus souvent pourvus d'emploi et moins souvent au chômage (la différence est d'autant plus nette que le seuil est élevé). Enfin, il est intéressant de noter que, significativement chez les transitants, la location est le statut d'occupation du logement qui est sur-représenté et l'hébergement gratuit le statut sous-représenté.

¹² L'échantillon cylindré d'un panel est constitué par les seuls ménages qui sont toujours présents dans le panel, c'est-à-dire pour chacun des années étudiées. Le « pooling » consiste simplement à ajouter, par exemple, les observations 1985-86 aux observations 1986-87, c'est-à-dire à faire comme si les ménages retenus au titre de 1986-87 constituaient des observations sans point commun avec les ménages du fichier 1986-86.

Peu de caractéristiques socio-économiques d'état permettent donc de distinguer nettement les deux sous-groupes analysés. Mais, dans la mesure où la marge s'oppose, par définition, à la pauvreté par le fait que l'on observe (ou non) chez les ménages un changement du point de vue de leur état vis-à-vis de la pauvreté, on peut penser que ce qui distingue les deux groupes, ce sont plus les événements qui se produisent (ou non) dans la vie des ménages que ce que ces derniers sont à un moment donné¹³.

Les Franges du RMI

Afin de cerner les franges du RMI, d'abord entendues en statique, c'est-à-dire en considérant les situations à un moment donné, nous avons simulé l'attribution du RMI assorti de diverses variantes. Puis, passant à une analyse en dynamique, nous avons cherché à approcher les franges du RMI de deux manières complémentaires : d'une part en nous fondant sur l'observation des cas dans lesquels le RMI a été refusé en 1989, d'autre part en simulant de façon fine, sur la population générale, l'attribution du RMI tel qu'il existe actuellement, mais sur la base de calculs par trimestres mobiles.

L'attribution du RMI et ses variantes (analyse statique)

La simulation de référence pour l'attribution du RMI a été effectuée à partir d'un échantillon de ménages ordinaires, en retenant les principales règles de calcul différentiel de l'allocation (assiette des revenus pris en compte, barème selon la taille du ménage). Puis nous avons fait varier successivement deux paramètres (le montant de revenu garanti et l'échelle d'équivalence) afin de sélectionner les ménages à la marge du RMI. Ces derniers sont définis tels par le fait qu'ils ne se voient attribuer l'allocation que dans les simulations des variantes et non dans la simulation de référence. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

Lorsque la marge est définie par une variante du montant de revenu garanti, on ne décèle que quelques différences significatives¹⁴ de composition socio-démographique que dans le cas de la variante « + 50% ». Les ménages de cette frange sont en effet significativement de taille plus élevée et plus souvent dirigés par un chef de ménage marié que les ménages bénéficiaires (au sens de la simulation de référence).

¹³ Nous avons donc essayé de tester quelques hypothèses sur la corrélation entre certains événements (exemples : séparation du couple, perte d'emploi, naissance d'un enfant, etc.) et le changement (ou non) de « statut » vis-à-vis de la pauvreté ; mais les effectifs concernés par des événements de ce type, observés sur une durée d'un an, se sont révélés trop faibles pour assurer des conclusions robustes. L'exercice pourra être effectué avec plus d'assurance quand les six vagues du panel de ménages lorrains seront disponibles.

¹⁴ Toujours au seuil de un pour mille.

N = 2092	Simulation de référence	Variantes avec montant de base élevé de...		
		+10%	+25%	+50%
Bénéficiaires	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%
Franges ou marges		0,6%	2,6%	7,5%
Non-bénéficiaires	95,7%	95,1%	93,1%	88,2%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

N = 2092	Simulation de référence	Variantes d'échelles d'équivalence		
		Oxford	RMI modifié	Proportionnelle
Bénéficiaires	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%
Franges ou marges		1,7%	1,9%	11,6%
Non-bénéficiaires	95,7%	94,0%	93,8%	84,1%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

N. B. : échelle de référence : 1 pour la première personne ; 0,5 pour la deuxième ; 0,3 pour chacune des autres personnes.

Echelle d'Oxford : 1 pour le premier adulte ; 0,7 pour chaque autre adulte ; 0,5 pour chaque enfant.

Echelle RMI modifié : 1 pour la première personne ; 1 pour la deuxième ; 0,5 pour chaque autre personne.

Echelle proportionnelle : 1 pour chaque individu.

Sources : ESELM, vague 1986.

En revanche, la population à la marge du RMI définie sur la base d'une attribution de l'allocation due à un changement de l'échelle d'équivalence implicite du barème s'oppose nettement à la population bénéficiaire de référence. En effet, nos trois variantes étant plus généreuses envers les ménages de grande taille (le coefficient de la première personne est constant alors que les autres coefficients croissent) de nombreuses caractéristiques qui sont typiquement liées à ces derniers deviennent (mécaniquement) significativement différentes entre les deux groupes. Pour ne citer que celles qui répondent positivement au test statistique pour les trois variantes, on retiendra, chez les ménages de la marge, d'une part une sous-représentation des ménages d'isolés, des ménages dont la personne de référence est célibataire ou veuve, âgées de plus de 65 ans, de nationalité française et, d'autre part, une sur-représentation des ménages dont la personne de référence est mariée, de sexe masculin, de nationalité non européenne (au sens des douze pays de la CEE) et des familles nombreuses (couple + trois enfants et plus).

Les personnes qui se sont vu refuser le RMI (étude de leurs trajectoires antérieures)

Menée sur la base des dossiers d'enquête des vagues 1986, 1987, 1988 et 1989 du panel de ménages lorrains¹⁵, l'analyse a pris en compte tous ceux qui avaient fait, en 1989, une demande de RMI (soit une soixantaine de foyers). Après élimination des demandes en cours et des multi-demandes pour un même foyer, on a partagé les quarante-trois ménages restants en deux groupes : d'un côté les bénéficiaires, de l'autre les refusés. Ce second groupe, considéré comme composé

¹⁵ Le panel des ménages lorrains (ESELM) réinterrogé annuellement, de 1985 à 1990, les mêmes ménages ; l'échantillon comprend plus de deux mille ménages et sept mille sept cent individus ; il est représentatif de la population des ménages ordinaires. Cette opération de panel est l'œuvre commune de la D. R. INSEE de Nancy et de l'équipe Université-CNRS à laquelle appartiennent les signataires de ces lignes.

d'individus/ménages appartenant aux franges du RMI, a été étudié en détail, et contrasté avec le groupe des bénéficiaires.

L'examen a été d'abord mené en coupe transversale, mais l'optique longitudinale a été privilégiée parce que l'originalité de la source utilisée tient justement à la possibilité qu'elle offre de disposer de renseignements détaillés sur les trajectoires de revenus, et cela pour chacun des ménages au sein desquels ont vécu, entre 1986 et 1989, les personnes ayant demandé, avec succès ou non, à bénéficier du RMI.

Les principaux résultats concernent les profils de niveaux de vie et l'évolution, au fil des années, de la part des revenus du travail. Sous ce double angle, on ne constate pas de franches différences entre les bénéficiaires et les refusés, mis à part, pour certains bénéficiaires, une plus grande instabilité du niveau de vie. L'hétérogénéité semble marquer tout autant chaque groupe que l'ensemble. Il semble donc tout à fait approprié d'employer ici l'expression « franges du RMI », du fait de l'intrication des deux groupes étudiés.

La simulation, sur trimestres mobiles, de l'attribution du RMI

Pour cette dernière approche des marges du RMI, nous avons à nouveau effectué des simulations d'attribution de l'allocation. Ces simulations, à deux égards, sont plus minutieuses que celles développées à la page précédente. D'une part, nous avons retenu comme unité d'observation, en appliquant le mieux possible la réglementation du RMI, le foyer d'allocataire et non plus le ménage. D'autre part, nous avons calculé l'attribution de l'allocation sur la base des revenus de l'assiette perçus par le foyer durant le trimestre précédent (et non plus de la moyenne mensuelle des revenus de l'année). Ainsi l'attribution a pu être déterminée mensuellement pour les huit mois allant de mars 1986 à octobre 1986¹⁶. On a alors considéré que les marges du RMI étaient constituées des foyers simulés bénéficiaires au moins un mois et au plus sept mois ; les bénéficiaires permanents (pendant huit mois) constituent alors le groupe des foyers pauvres.

Non pauvreté (0 mois d'attribution)	93,9%
Marges ou franges (1 à 7 mois d'attribution)	2,5%
Pauvreté (8 mois d'attribution)	3,6%
Ensemble (N = 1852 foyers éligibles)	100,0%

Sources : ESELM, vague 1986.

L'analyse statistique étant menée au niveau du foyer d'allocataire et non plus au niveau du ménage, il n'est pas possible de tester d'éventuelles différences entre les caractéristiques socio-démographiques des deux groupes car ces dernières se rapportent aux ménages. Nous avons cependant reconstruit

¹⁶ Le calcul n'a pas été effectué pour les mois de novembre et décembre pour des raisons d'hétérogénéité des réponses dues au fait que l'enquête sur le terrain s'étale justement sur ces deux mois.

informatiquement, foyer par foyer, une variable de typologie familiale pour illustrer brièvement cette question. La distribution de cette typologie semble montrer essentiellement, au sein des franges du RMI, sous réserve de la limite due aux effectifs réduits une sur-représentation des familles nombreuses et en contrepartie une sous-représentation des foyers d'isolés.

Foyer RMI en juin N = 1852	Isolé seul	Isolé + enfant(s)	Couple seul	Couple, 1 enfant	Couple, 2 enfants et +	Ensemble
Non bénéficiaires	17%	4,5%	26,5%	21,5%	30,5%	100,0%
Bénéficiaires permanents	63,5%	12,5%	6%	7%	11%	100,0%
Marges ou franges	42%	7,5%	7%	10,5%	33%	100,0%

Sources : ESELM, vague 1986.

Conclusion

Somme toute, qu'on mette en œuvre une méthode ou une autre pour étudier le halo qui entoure le RMI, on ne parvient guère¹⁷ à distinguer de frontières claires, et cela qu'on travaille sur des données observées ou simulées, en statique ou en dynamique ; on peut donc en conclure que l'emploi de l'expression « franges du RMI » est plutôt approprié. Quant à la pauvreté en général, il est vrai que des différences apparaissent quand on concentre l'attention, d'un côté du spectre, sur certaines formes assez extrêmes de pauvreté (la population des centres de secours et d'hébergement), et de l'autre sur des populations qui n'apparaissent pauvres qu'à travers l'opinion que les personnes concernées ont quant à leur niveau de vie ; mais quand on écarte ces définitions très restrictives ou très laxistes, on ne trouve pas de ligne claire de démarcation, qui permettrait d'opposer des pauvres à des non-pauvres ainsi définis. Et on s'aperçoit ici encore de l'imbrication des populations que désignent comme pauvres certaines méthodes, en statique ou en dynamique ; d'où, comme pour le RMI, l'idée que l'image des franges est plus appropriée à la description des réalités de la pauvreté que toute image évoquant une ligne de fracture relativement claire.

Cette absence de frontière marquée nous semble avoir deux implications pour la politique française de revenu minimum ; d'une part, en l'absence de tout seuil naturel, la détermination du champ reste ouverte, et nos institutions peuvent peut-être aider à éclairer d'autres choix que ceux qui ont été fait à présent ; d'autre part, il nous semble que l'existence de franges, et non pas de simples marges, amène à concevoir les dispositifs de façon adaptée à ce phénomène : à la fois en évitant les mesures-couperets et en favorisant les actions s'inscrivant dans la durée, afin d'atteindre effectivement et sans discontinuité artificielles, les populations actuellement aux franges du RMI.

¹⁷ Sauf dans le cas de la marge du RMI définie par des variantes de l'échelle d'équivalence (cf. *supra*).

Bibliographie

DELEECK H., DE LATHOUWER L., VAN DEN BOSCH K., *Indicators of Poverty and Adequacy of Social Security: Methodological Considerations and Comparative Results for Seven Countries / Belgium, The Netherlands, Luxembourg, Ireland, Lorraine, Catalonia and Greece*. Rapport final pour la Commission de la Communauté Européenne, 1991, 153 p. et annexes de 398 p.

DICKES P., *Pauvreté et conditions d'existence. Théories, modèles et mesures*. Document PSELL n° 8, Ed. CEPS, Luxembourg, 1989, 127 p.

DUNCAN G. J., RAY J.-C. *et alii*, *Poverty and Social-Assistance Dynamics in the United States, Canada and Europe*. Communication à la conférence "Poverty and Public Policy" organisée par le Joint Center for Political Studies, Washington, 1991, 31 p. + annexes.

JEANDIDIER B., *Indicateurs de pauvreté monétaire en Lorraine : résultats comparatifs et longitudinaux de 1985 et 1986*. Rapport final pour la Commission de la Communauté Européenne, 1990, 345 p.

KAPTEYN A., KOOREMAN P., WILLEMSE R., *Some methodological issues in the implementation of Subjective Poverty Lines*. Research Memorandum of the Department of Economics, Tilburg University, 1986, n° FEW245, 26 p.

RAY J.-C., DELL'ERA D., DICKES P., JANKELIOWITCH E., JEANDIDIER B., *Aux franges du RMI*. Rapport de recherche pour la Caisse Nationales des Allocations Familiales, novembre 1991, 623 p.

RAY J.-C., *La précarité, définie et mesurée en tant que pauvreté potentielle*. Cahiers Economiques de Nancy, n° 18, 1^{er} semestre 1987, pp. 153-170.